

“À l’ombre de Cerlogne” - 29 octobre 2009

Les confréries

Claudio Fosseret

Les confréries naissent au XIII^e siècle et sont liées aux paroisses. Certaines sur-
gissent pour aider les pauvres, les orphelins, les enfants illégitimes, les filles mé-
ritantes que l’on dotait pour les éloigner de la prostitution, d’autres étaient des cor-
porations professionnelles de certains métiers : cordonniers, menuisiers, maçons,
boulangers, tailleurs, commerçants, etc. Elles avaient le but d’unir étroitement les
patrons et les ouvriers, les maîtres et les apprentis.

À cette époque, il n’y avait pas d’assistance sociale comme de nos jours et les
membres d’une confrérie s’entraidaient en cas de maladie, de mort ou de n’im-
porte quelle autre nécessité. Dans certaines villes elles étaient des associations
populaires regroupant des étrangers venant d’un même pays.



Chaque confrérie consti-
tuait une espèce de famille
ayant son patrimoine, sa
caisse de secours, parfois sa
chapelle (comme la Confré-
rie des Pénitents), ses fêtes,
ses banquets, son habit de
cérémonie (appelé *l'abeut*).

Dans notre diocèse, la
plus ancienne fut celle du
Saint-Esprit qui s'établit
dans la plupart des paroisses
vers 1200. Les membres se
taxaient pour distribuer des
denrées aux pauvres à la sor-
tie de la messe du jour fixé.
À la Salle, la confrérie du
Saint-Esprit existait en 1298,
mais on en a perdu ensuite
les traces.

**Le cahier de la Confrérie de Saint
Nicolas et de Sainte Catherine**

(propriété de la Confrérie)

LES CONFRÉRIES QUI EXISTAIENT AUTREFOIS À LA SALLE

Jadis il y avait à La Salle les confréries de Saint Thomas, du Saint Rosaire, du Saint Sacrement, de Saint Antoine abbé, de Saint Antoine de Padoue, de la Sainte Cène, des Rogations, de Saint Roch et Saint Sébastien, de Notre Dame d'Oropa, et l'Archiconfrérie du Carme et du Saint Immaculé Cœur de Marie. Ces confréries n'existent plus de nos jours.

La confrérie de Saint Thomas apôtre fut fondée le 21 décembre 1582 et elle réunissait les menuisiers et les maçons. Les fondateurs s'obligèrent de déboursier la somme de six florins et de faire célébrer les vêpres chantées la veille de la Saint Thomas et la messe avec *Libera me* le jour de la fête.

Le premier rôle de la Confrérie de Saint Roch et Saint Sébastien remonte à l'an 1530.

La Confrérie du Saint Rosaire, instituée le 28 mars 1613 par Père Chérubin capucin et dont les statuts ont été revus le 26 janvier 1702, réunissait un grand nombre de filles de la paroisse qui s'engageaient à la récitation quotidienne du rosaire, à porter un voile blanc lors des messes, des processions et des enterrements, à faire célébrer la messe tous les premiers dimanches du mois et à solenniser le premier dimanche d'octobre. Elle a disparu au début de la deuxième guerre mondiale.

La Confrérie du Saint Sacrement, dont faisait partie mon arrière-grand-père, fut fondée le 4 mai 1643. Elle avait une chapelle au chef-lieu qu'elle partageait avec la Confrérie des pénitents. Dans cette chapelle, les confrères gardaient leurs habits (ils portaient *l'abeut*, une espèce de froc blanc et lorsqu'ils mouraient on les mettait dans le cercueil habillés de ce froc) ; ils partaient de leur chapelle pour les processions ou pour accompagner le curé lors des enterrements, il y célébraient leurs fonctions et y tenaient leurs réunions.

La Confrérie des pénitents avait les mêmes buts de la Confrérie du Saint Sacrement. Elle fut érigée en 1644.

Vers la moitié du XIX^e siècle il y avait la Confrérie de la Cène qui avait le but d'offrir le pain, le fromage et le vin aux participants à la grande procession qu'on faisait pour demander la pluie pour la campagne. Elle fut ensuite réunie à la Confrérie des Rogations qui avait le même but, mais qui existait déjà depuis le XVIII^e siècle.

En 1800, il y avait aussi la Confrérie de Notre Dame d'Oropa qui regroupait des filles particulièrement dévotes à la Sainte Vierge.

En 1848 le curé Chamonin fonda l'Archiconfrérie du Carme et du Saint Immaculé Cœur de Marie, mais elle a disparu quelque temps après.



1913 - Prieur Chev. Donnet Octave notaire

(propr. Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine)

LES CONFRÉRIES QUI EXISTENT ENCORE À LA SALLE

Les confréries qui existent de nos jours à La Salle et qui fonctionnent régulièrement sont celles de Saint Nicolas et Sainte Catherine, de Saint Éloi, des saints Crépin et Crépinien, de Sainte Agathe, et de Sainte Barbe.

La Confrérie de Sainte Barbe réunissait autrefois les tailleurs. L'acte de fondation dressé par le notaire Grassy remonte au 4 décembre 1604. Les confrères devaient verser 7 florins chacun, faire chanter les vêpres la veille de la Sainte Barbe et la messe avec *Libera me* le jour de la fête, le 4 décembre. Elle compte aujourd'hui 18 confrères.

La Confrérie de Saint Éloi fut fondée le 25 juin 1682. Cette confrérie réunissait les boulangers. Elle se sert encore du registre dressé le 25 juillet 1867 par le curé Chamonin. Sur ce registre on trouve un abrégé historique sur la vie de Saint Éloi, l'origine de la confrérie, les titres, les créances de la société, la liste des confrères de cette époque. Il y est écrit que Saint Éloi naquit dans le Limousin en 588. Il fut un habile artisan chez un maître de Limoge. Il devint ensuite orfèvre au service du roi. Quand il eut acquis une aisance financière, il mit ses richesses et sa maison au service des pauvres. Il fut ensuite consacré évêque et il mourut en 629.

Au début la fête avait lieu le 25 juin et les "incombences" étaient soutenues par deux prieurs. Plus tard, le nombre des confrères diminua et il n'y eut qu'un

seul prieur, comme aujourd'hui. D'après le statut, la fête fut portée en 1847 au premier décembre.

La Confrérie de Saint Crépin, Crépinien et de Sainte Agathe fut érigée le 25 octobre 1548. Elle regroupait jadis les cordonniers. Elle comptait à l'époque 17 membre. Elle en compte 17 aujourd'hui. Les rôles ont été renouvelés maintes fois : en 1734, 1742, 1764 ; en cette année on trouve avec les noms de Saint Crépin et Saint Crépinien celui de Sainte Agathe.

La Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine, dont je fais partie, fut fondée le 6 décembre 1583. L'acte de fondation fut dressé par les notaires Michel Donnet et Jean Michel Grassy. D'après cet acte on apprend que « ... (les confrères) ont promis de donner aux procureurs et prieurs de la ditte Confrérie ... en temps de moissons, le dit F. Sermoz pour cinq florins de Savoye monnaie, le noble Jacques de Châtelard pour dix florins, le noble Boselis pour huit florins...Seront dittes vêpres la vigille des dits Saint Nicolas et Sainte Catherine....aux quels offices les confrères assisteront... aux confrères décédés succèderont leurs enfants mâles légitimes...toujours le plus aîné...toujours le littéré avant les autres...à l'enterrement seront mises 4 grosses chandelles autour de la bière ».

D'après le règlement du 6 décembre 1672, on apprend que « tous présents les onze délibèrent : un seul prieur... de donner aux pauvres ce qui leur est dû ».



1952 - Le prieur Cottier Ferdinand avec ses confrères

(propr. Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine

Le 6 décembre 1759, « le Sieur châtelain Jean Marie Lyabel notaire d'Avise et confrère de la Saint Nicolas offre dix livres pour payer les prêtres qui feront diacre et sous-diacre à la messe ».

Vers 1850, les consœurs de Sainte Catherine devaient distribuer des châtaignes aux pauvres.

La confrérie réunit aujourd'hui 13 confrères.

L'ancien registre de la Confrérie a été perdu ; le registre que nous possédons date de 1759.

Ce registre des procès-verbaux est conservé par le prieur en charge et remis à son successeur le jour de la fête annuelle, le 6 décembre ; il contient, en plus des actes de fondation et des règlements, le nom des prieurs et des confrères qui se sont succédés d'année en année et qui ont remplacé les membres défunts. On y trouve aussi le procès-verbal de la fête. Le nom du prieur est toujours précédé de l'appellation de « noble et égrège confrère », car cette confrérie réunissait des paroissiens aisés et cultivés et même des nobles : on y compte des prêtres, des notaires, des chirurgiens, des instituteurs, des géomètres, des officiers, des châtelains, des syndics.

Le prieur de la confrérie participe aussi à la messe et au repas de la fête de Sainte Catherine qui avait lieu le 25 novembre, mais de nos jours on fête la Sainte Catherine le dimanche le plus près du 25 novembre. Les consœurs de la Confrérie de Sainte Catherine sont les épouses ou les sœurs ou les filles ou des amies des confrères de la Confrérie de Saint Nicolas. Les veuves des confrères de la Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine continuent à faire partie de la Confrérie de Sainte Catherine.

On ne sait pourquoi la Confrérie de Sainte Catherine a toujours été liée à la Confrérie de Saint Nicolas.

Jadis, notamment en France, la Confrérie de Sainte Catherine ne réunissait que des vieilles filles.

LES CONFRÉRIES DE NOS JOURS

De nos jours les confréries n'ont plus l'importance et la fonction sociale qu'elles avaient autrefois, car il y a la Sécurité Sociale et les syndicats.

Elles représentent quand même un lien d'amitié et de solidarité entre les confrères ou les consœurs. Le jour de la fête les confrères font une offrande pour la maison de retraite de la paroisse ou pour une autre œuvre de bienfaisance.

Le responsable et le représentant de la confrérie est le prieur qui ne reste en charge qu'une année. C'est lui qui doit s'occuper des "incombences" : il doit

contacter le curé pour faire célébrer la messe le jour de la fête, inviter les confrères à la messe et au repas et payer celui-ci. Si une confrérie comprend aussi une confrérie de femmes (comme dans le cas de la Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine), le prieur doit aussi s'occuper des "incombences" de la fête de celle-ci.

À la fin de la messe les confrères ou les consœurs allument leurs cierges, symboles de la foi qui ne meurt pas et de la vie éternelle, et le curé récite une oraison pour les consœurs ou les confrères défunts. Lors des funérailles d'un membre d'une confrérie ses confrères ou ses consœurs sont à côté de la bière avec leur cierge allumé et l'accompagnent au cimetière.

De nos jours le repas de la fête a lieu dans un restaurant, autrefois il se passait chez le prieur. Il y avait un repas plus copieux pour les confrères et plus "économique" pour les consœurs. L'avarice masculine était évidemment plus accentuée qu'aujourd'hui !

Jadis seulement l'aîné (ou éventuellement le plus lettré dans le cas de la Confrérie de Saint Nicolas) des fils ou des premiers parents mâles avait le droit de remplacer un confrère défunt, de nos jours c'est le prieur qui invite un nouveau confrère à participer à la fête et à entrer dans la confrérie. Le nouveau confrère deviendra prieur non pas l'année suivante, mais l'année d'après.

Ceci est dû au fait que les jeunes ne tiennent plus aux traditions de leurs pères.

À la fin du repas, le prieur en charge dresse, avec le secrétaire, le procès-verbal de la fête qui est signé par tous les confrères. Il donne ensuite un bouquet de fleurs au nouveau prieur et lui remet le registre des procès-verbaux et l'album des photos. Lors du repas des consœurs c'est la femme du prieur en charge qui donne le bouquet à la femme du nouveau prieur.

Le procès-verbal, relate le déroulement de la fête, la somme d'argent qui a été affectée à des œuvres de bienfaisance, les faits les plus saillants de l'année, l'absence ou la mort d'un confrère ou d'une consœur. Ces procès-verbaux ont toujours été rédigés en français, même pendant le fascisme. Souvent la fonction de secrétaire est accomplie par le curé.

BIBLIOGRAPHIE (pour la partie historique)

DOMAINE Jean, *La Salle, Souvenirs et recherches*, Imprimerie Valdôtaine, Aoste, 1995.



2000 - Laurent Vailler dresse le procès-verbal tandis que le Chan. Jean Domaine discute avec les confrères
(propr. Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine)



Arvier 26/11/2005 - Le passage du bouquet entre Vailler Germana et Treboud Huguette
(propr. Confrérie de Saint Nicolas et Sainte Catherine)